

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 921

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public 921 DP

J.A. 1000 Lausanne 1 29 septembre 1988
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

La vitrine des architectes

Ça commence à se savoir en Europe, Chicago est la capitale de l'architecture moderne. On y érigea le premier gratte-ciel, les premiers immeubles de verre et d'acier et Frank Lloyd Wright y réinventa la villa au tournant du siècle. Les touristes se rendront peut-être bientôt au bord du lac Michigan pour admirer les immeubles de Burnham ou le Rookery Building de Louis Sullivan comme ils vont aujourd'hui contempler les églises de Borromini. Les architectes de Chicago sont encore parmi les plus inventifs et les édiles de cette cité, la plus sûre et la plus agréable à vivre des Etats-Unis selon des statistiques et des sondages, ont le souci marqué de rendre la population sensible à l'architecture et aux transformations du cadre urbain. La municipalité a contribué à créer, sous forme de fondation, l'Archicenter. Il s'agit d'un ancien magasin, avec vitrines et pignon sur rue dans le centre ville, divisé en deux parties. Dans l'une, on vend des ouvrages d'architecture, des affiches et des cartes postales. Dans l'autre, une salle d'exposition est ouverte aux architectes qui viennent y exposer leurs maquettes et leurs plans. On y voit des immeubles en train d'être construits, des projets primés dans un concours ou des esquisses qui ne seront peut-être jamais réalisées.

Le Léman n'est certes pas le Michigan, mais une telle formule nous semble parfaitement transposable dans nos contrées. Bien sûr, n'importe qui peut aller consulter le dossier d'une mise à l'enquête. Encore faut-il se rendre dans un immeuble administratif, sonner à un guichet et se faire remettre des documents, le plus souvent difficilement lisibles pour un non initié. Lors de concours importants, les différents projets sont exposés, mais ces présentations ont souvent lieu dans des bâtiments peu connus du public et rarement au même endroit. Dans ces conditions, pourquoi ne pas créer l'équivalent de l'Archicenter de Chicago? Naturellement, ce centre d'exposition devrait rester en dehors des procédures régulières de mise à l'enquête. Personne ne devrait être

obligé d'y exposer. Mais gageons que l'architecte promoteur qui aurait omis d'y présenter un projet important serait vite suspecté des pires intentions...

Un tel centre pourrait remplir deux objectifs. Sensibilisation à l'architecture, tout d'abord. L'existence d'un lieu où l'on peut voir plans et maquettes, ne serait-ce qu'à travers la vitrine si l'on n'ose pas y entrer, est une première étape dans l'éducation à cet art qui touche tout un chacun.

Le second objectif est celui de l'information. Du côté des autorités, on commence à comprendre qu'il faut aller vers le citoyen et lui présenter l'information sous une forme attractive. A Genève, puis dans d'autres villes, la police a ouvert de véritables boutiques d'information. Les municipalités transforment des surfaces en lieux d'exposition comme le forum de l'Hôtel-de-Ville à Lausanne. La création d'un centre d'architecture s'inscrit dans cette perspective.

Si cette information devrait aller de soi pour les grands chantiers de l'Etat, elle est tout aussi indispensable lorsqu'il s'agit de réalisations privées. Des immeubles de bureaux se construisent un peu partout. La présentation des maquettes et des plans permettrait de repérer les unités ou les différences de style.

Il en va de même pour le logement. Si la boîte à chaussures des années 60 a heureusement fait son temps, on ne peut que rester perplexe face à certaines réalisations que l'on voit se dresser ici ou là.

Mais la présentation, même attractive, n'est pas la panacée. Elle peut favoriser aussi l'illusionnisme, le bluff, le trompe-l'œil. Elle doit donc s'accompagner de renseignements contrôlables: sur les surfaces disponibles, les circulations, l'isolation thermique et phonique, la consommation d'énergie, le trafic généré. Elle doit présenter des photomontages sérieux. Sans de telles exigences, qui caractérisent les pays (ou les cantons) de forte tradition architecturale, la vitrine n'est qu'un leurre.

JG